

Cadre d'action sur la prévention et la lutte anticancéreuses dans la Région OMS de la Méditerranée orientale

Mise à jour de la version de juin 2019, sur la base de la résolution EM/RC64/R.2

Interventions stratégiques	Indicateurs
<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> » Élaborer une stratégie et un plan d'action multisectoriels pour la prévention et la lutte anticancéreuses, dans le cadre d'une riposte nationale face aux maladies non transmissibles » Établir un comité national multisectoriel pour la prévention et la lutte anticancéreuses » Garantir un budget national suffisant pour les efforts de prévention et de lutte anticancéreuses » Définir un ensemble de soins anticancéreux essentiels¹ et identifier des mécanismes de financement visant à réduire les paiements directs à la charge des patients » Nommer un administrateur du programme national de lutte contre le cancer 	<ul style="list-style-type: none"> » Stratégie/plan d'action multisectoriels nationaux financés, couvrant tous les domaines de la prévention et de la lutte anticancéreuses
<p>Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> » Mettre en œuvre des interventions sur les modes de vie sains dans les domaines de la lutte antitabac, de l'activité physique, de l'alimentation saine et de l'alcool, conformément au cadre d'action régional sur les maladies non transmissibles » Vacciner contre l'hépatite B pendant la petite enfance » Vacciner les jeunes filles âgées de 9 à 14 ans en leur administrant deux doses du vaccin anti-papillomavirus humain (HPV) » Éliminer ou réduire l'exposition aux agents cancérigènes présents dans l'environnement et sur le lieu de travail, tels que l'amiante 	<ul style="list-style-type: none"> » Cinq mesures de réduction de la demande figurant dans la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac² mises en œuvre » Quatre mesures de réduction des régimes alimentaires malsains³ mises en œuvre » Au moins une campagne nationale de sensibilisation du public sur l'alimentation/l'activité physique menée au cours des cinq dernières années » Pourcentage de nourrissons recevant trois doses du vaccin contre l'hépatite B (HepB3)⁴ » Pourcentage de jeunes filles âgées de 9 à 14 ans recevant deux doses du vaccin anti-papillomavirus humain (HPV)
<p>Détection précoce</p> <ul style="list-style-type: none"> » Développer, mettre en œuvre et actualiser des directives/protocoles/normes fondés sur des données probantes, approuvés au niveau national, pour la détection précoce des cancers prioritaires, en mettant l'accent sur le diagnostic précoce » Sensibiliser les communautés aux symptômes précoces des cancers prioritaires⁵ » Renforcer les capacités des professionnels de santé à reconnaître les signes et les symptômes précoces des cancers les plus fréquents, en vue d'une orientation rapide des patients symptomatiques vers des services de diagnostic et de traitement » Faire en sorte que des tests diagnostiques soient disponibles, économiquement abordables et accessibles pour les cas suspects » Évaluer périodiquement l'efficacité des programmes de diagnostic et de dépistage précoces 	<ul style="list-style-type: none"> » Disponibilité de directives fondées sur des données probantes, approuvées au niveau national, pour la détection précoce des cancers prioritaires⁵ » Proportion de patients cancéreux pour qui le diagnostic a eu lieu à un stade précoce » Réduction des taux de mortalité par cancer pour lesquels des programmes de détection précoce ont été mis en place » Proportion de patients cancéreux recevant un diagnostic en temps voulu dans un délai d'un mois à compter de la consultation, en présence de symptômes, dans les services de soins de santé primaires » Proportion de femmes âgées de 30 à 49 ans ayant bénéficié d'au moins un test de dépistage du cancer du col de l'utérus et, pour les femmes plus jeunes ou plus âgées, proportion de celles ayant bénéficié de ce test conformément aux programmes ou aux politiques nationaux/nationales⁴

Cadre d'action sur la prévention et la lutte anticancéreuses dans la Région OMS de la Méditerranée orientale (suite)

	Interventions stratégiques	Indicateurs
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> » Développer, mettre en œuvre et actualiser des directives/ protocoles/normes fondés sur des données probantes, approuvés au niveau national, pour la prise en charge des cancers prioritaires » Évaluer les besoins en termes de ressources humaines et élaborer des plans de renforcement afin de répondre aux besoins locaux » Faire en sorte qu'un ensemble de soins anticancéreux essentiels soit disponible, économiquement abordable et accessible¹ » Renforcer la coordination du système d'orientation-recours en définissant des cibles à atteindre dans la réduction des délais de diagnostic et de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> » Disponibilité de directives/protocoles/normes fondés sur des données probantes, pour la prise en charge des cancers prioritaires » Proportion de patients terminant un traitement prescrit » Disponibilité de stratégies et plans nationaux eu égard aux ressources humaines
Soins palliatifs	<ul style="list-style-type: none"> » Intégrer les soins palliatifs aux plans de lutte anticancéreuse nationaux » Développer, mettre en œuvre et actualiser des directives/ protocoles/normes fondés sur des données probantes, approuvés au niveau national, pour les soins palliatifs » Inclure les soins palliatifs dans le programme de formation des professionnels de la santé » Créer des services de soins palliatifs économiquement abordables, pluridisciplinaires et intégrés, incluant le soulagement de la douleur et un soutien psychosocial et spirituel, dans les contextes hospitalier et communautaire » Garantir la disponibilité et l'accessibilité des opioïdes, des analgésiques et d'autres médicaments essentiels pour les soins palliatifs, en s'attaquant aux obstacles légaux et réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> » Disponibilité de directives/protocoles/normes nationales pour les soins palliatifs » Accès à des soins palliatifs évalués selon la consommation en équivalent morphine d'analgésiques opioïdes forts (à l'exclusion de la méthadone), pour chaque décès dû au cancer⁴ » Disponibilité de programmes de formation pour les professionnels de santé
Surveillance et recherche	<ul style="list-style-type: none"> » Établir et renforcer des registres du cancer à l'hôpital et dans la population couvrant au moins un million d'habitants » Mettre au point un système de surveillance de la qualité des soins et de la performance des programmes nationaux de lutte contre le cancer » Élaborer et mettre en œuvre un plan de recherche sur le cancer répondant aux besoins du pays 	<ul style="list-style-type: none"> » Incidence du cancer, par type de cancer, pour 100 000 habitants⁴ » Disponibilité d'une analyse des progrès et des lacunes dans la mise en œuvre du plan national de lutte contre le cancer » Nombre de publications soumises à un comité de lecture relatives au cancer

¹ L'ensemble de soins anticancéreux essentiels comprend les procédures diagnostiques, les médicaments et les technologies, la chirurgie et la radiothérapie, ainsi que les soins dispensés aux survivants.

² Mesures de réduction de la demande de tabac, publication de l'OMS NCD Progress Monitor 2017 [État des progrès accomplis dans la lutte contre les maladies non transmissibles 2017] : Augmentation des droits d'accise et des prix ; politiques relatives à l'interdiction de fumer ; mises en garde sanitaires illustrées de grandes dimensions/paquet neutre, interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage ; campagnes médiatiques de masse.

³ Mesures de réduction des régimes alimentaires malsains, publication de l'OMS NCD Progress Monitor 2017 [État des progrès accomplis dans la lutte contre les maladies non transmissibles 2017] : politiques relatives au sel/sodium ; politiques relatives aux acides gras saturés et aux graisses trans ; restrictions relatives à la commercialisation auprès des enfants ; restrictions relatives à la commercialisation des substituts du lait maternel.

⁴ Un des 25 indicateurs du Cadre mondial de suivi des maladies non transmissibles de l'OMS : <http://www.who.int/nmh/ncd-tools/indicators-definition/en/>.

⁵ Les cancers prioritaires devant faire l'objet d'une détection précoce peuvent être choisis en fonction des possibilités de détection précoce qu'ils offrent et en fonction de leur incidence (et des prévisions de leur incidence future) dans le pays.